

ST-JEAN-EN-ROYANS
(Drôme)

N°2026/065

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le sept septembre, dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-EN-ROYANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Damien FERLIN Maire**,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 septembre 2026

Etaient présents :

AGU Carole, ALLONCLE Renaud, BOUCHARD Patrick, CHINCHILLA Flavie, ECOCHARD Danielle, EYNARD Edith, FERLIN Damien, GAUTHIER Emmanuelle, GAUTHIER Marie-Lise, GENIN Frédéric, GERBOUD Franck, GOUT Fabrice, GUIRIMAND Marie, LECOMTE Christine, SARTORE Dominique, SOARES Armindo (arrivé à 19h15), TESTOUX Gérald, THOUÉ Romain.

Etaient absents excusés :

BEGUIN Fabienne, pouvoir à FERLIN Damien
DUBOTS Christophe, pouvoir à TESTOUX Gérald
GROLLEAU Véronique (arrivée à 19h30)
PESLERBE Bruno, pouvoir à LECOMTE Christine
TOUVIER Claire, pouvoir à EYNARD Edith

N°60

OBJET :

**Lancement d'un appel
d'offres ouvert pour la
souscription des contrats
d'assurance de la commune à
compter du 1er janvier 2027**

Monsieur Romain THOUÉ a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Jean-en-Royans,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 relatifs à la procédure d'appel d'offres ouvert ;

Vu les articles L.2113-10 et suivants du Code de la commande publique relatifs à l'allotissement ;

Considérant que les contrats d'assurance de la commune arrivent à échéance le 31 décembre 2026 ;

Considérant qu'il convient d'assurer la continuité de couverture des risques de la commune à compter du 1er janvier 2027 ;

Considérant qu'au regard de la nature et de l'étendue des besoins, il y a lieu de lancer une procédure de marché public de services d'assurances selon la forme d'un appel d'offres ouvert ;

Considérant que ce marché sera passé sous la forme d'un marché alloti en 4 lots distincts ;

- Lot n° 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes ;
- Lot n° 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes ;
- Lot n° 3 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes ;
- Lot n° 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité ;

Considérant que les marchés prendront effet au 1er janvier 2027 à 0h00, pour une durée de 48 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2030 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager la procédure de passation en appel d'offres ouvert,

Le Conseil Municipal décide,
Après délibération,
A l'unanimité,

**Délibération transmise en
Préfecture le 9 septembre
2026**

- D'approuver le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la souscription des contrats d'assurance de la commune de Saint-Jean-en-Royans à compter du 1er janvier 2027.
- De préciser que cette consultation sera passée sous la forme d'un marché public de services alloti en quatre lots :
 - Lot n° 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes ;
 - Lot n° 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes ;
 - Lot n° 3 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes ;
 - Lot n° 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité.
- De préciser que les marchés seront conclus pour une durée de 48 mois, à compter du 1er janvier 2027, et expireront le 31 décembre 2030.
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure, et notamment :
 - à lancer la consultation ;
 - à recevoir les offres et à conduire la procédure en Commission d'Appel d'offres dans le respect du Code de la commande publique ;
 - à signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues pour chacun des lots, ainsi que tous les actes s'y rapportant.
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Damien FERLIN

